



CREAT

Conseil régional
de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**ASSOUPLISSEMENT DES NORMES CONCERNANT LES ACTIVITÉS MINIÈRES :
LE GOUVERNEMENT NE DEVRAIT PAS PLIER**

Rouyn-Noranda, le 22 février 2013 — Les résultats du rapport du Vérificateur général concernant le secteur minier renforcent les préoccupations du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) quant aux opérations d'exploitation minière. En effet, le Vérificateur général est insatisfait au sujet de l'avancement de nombreuses recommandations, dont l'évaluation des bénéfices apportés aux Québécoises et Québécois concernant les aspects économiques, sociaux et environnementaux des projets d'exploitation minière. Le CREAT souhaite qu'une attention particulière soit portée à ce sujet et en ce qui a trait à la prévisibilité des opérations minières.

En ce sens, il prend position quant à l'autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Le mercredi 20 février dernier, le MDDEFP a accepté de modifier les conditions d'opération imposées à la minière Osisko concernant sa mine *Canadian Malartic*. De par cette modification, la minière est autorisée à réaliser des explosions de rocs deux heures chaque jour contre une heure auparavant. De plus, la séquence des sautages durera 15 secondes contre 6 actuellement. Est-ce le début d'une longue série de demandes de modifications de la part de la minière?

Le CREAT s'inquiète au sujet des perturbations et des risques encourus par une telle modification. En effet, lors du dernier BAPE, aucun expert ne s'était prononcé sur les risques encourus suite à une répétition de secousses sur une si longue durée. Les habitations avoisinantes sont-elles suffisamment résistantes face à un tel changement?

Le CREAT souligne le fait qu'au début des travaux, la minière était suffisamment consciente des contraintes engendrées par l'exploitation à ciel ouvert en plein cœur d'une ville, et que modifier les paramètres d'opérations minières peut-être vécu comme déstabilisant pour l'ensemble de la communauté. Ainsi, il encourage le MDDEFP à rester ferme dans sa position vis-à-vis de la minière afin de ne pas entraver la qualité de vie et de l'environnement des Malarticoises et des Malarticois.

- 30 -

Source : Jacinthe Chateauvert, présidente
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
Tél. : 819 762-5770 - Courriel : info@creat08.ca

26, rue Mgr Rhéaume Est, bureau 101, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5
Tél. : 819 762-5770 / Télécopieur : 819 762-5760 / Courriel : info@creat08.ca / Site Internet : www.creat08.ca